

24^{ÈMES} RENCONTRES DU CINÉMA DE GÉRARDMER



DU 31 MARS AU 3 AVRIL 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 17 mars 2020 à :

OFFICE DE TOURISME - Centre des Congrès - Espace L.A.C - 17, faubourg de Ramberchamp - 88400 Gérardmer
Contact : Blandine GERMAIN / Mail: congres@gerardmer.net / Tél. 03 29 27 27 32

Société/Organisme

Distributeur Exploitant de salle Fournisseur Journaliste Autre :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Fax :

Courriel :

Je serai accompagné(e) de :

Disposez-vous d'un véhicule sur place : Oui Non

Pour les personnes arrivant en train à Épinal, possibilité de navette. Nous contacter.

A - HÉBERGEMENT

Nuitées du mardi 31/03, mercredi 01/04, jeudi 02/04, vendredi 03/04

CATÉGORIE D'HÔTEL	NOM DE L'HÔTEL	TARIFS*		
		Chambre simple 1 personne	Chambre double (2 personnes)	
			Grand lit	2 lits
2**	La Paix	57,50 €	73,90 €	
3***	Les Bains	73,10 €	82,20 €	89,20 €
	La Jamagne	90 €	100 €	100 €
	Beau Rivage	83,10 €	126,20 €	126,20 €
4****	Hostellerie des Bas-Rupts	160 €	220 €	220 €
	Le Grand Hotel - Village	137,65 €	195,30 €	195,30 €
	Le Grand Hotel - Parc	143,65 €	207,30 €	207,30 €
	Le Manoir au Lac	160 €	220 €	220 €

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Votre réservation sera confirmée à réception d'un chèque établi à l'ordre du Trésor Public, suite à l'envoi d'une facture par l'Office de Tourisme.
- Les demandes de réservation seront satisfaites dans l'ordre de leur arrivée.
- Une confirmation précisant le nom et l'adresse de votre hôtel vous sera adressé en amont des Rencontres du Cinéma. Les justificatifs donnant droit aux repas vous seront remis lors de votre arrivée à Gérardmer.
- Passé le délai du 17 mars 2020, nous ne garantissons les demandes d'hébergement et de restauration que dans la mesure des disponibilités. Le doublement des frais de dossier sera appliqué à compter du 24 mars 2020.
- Toutes les dépenses supplémentaires (téléphone, boissons...) seront à régler sur place par vos soins.

* Nous ne garantissons pas les prix les plus bas pour la période. Tarifs TTC donnés le 15/01/2020, par chambre et par nuit, petit-déjeuner inclus.

Veillez indiquer dans ce tableau vos choix (qui seront respectés en fonction des disponibilités)

En cas de non disponibilité dans l'hôtel demandé, nous vous proposerons un hébergement dans un hôtel de catégorie identique.

CATÉGORIE D'HÔTEL ET CHOIX (en fonction des disponibilités)	NOMBRE DE CHAMBRES	PRIX UNITAIRE	LES DATES DE VOTRE SÉJOUR	NOMBRE DE NUITS TOTAL	TOTAL (prix unitaire chambre X nbre de nuits total X nbre de chambres)
<input type="checkbox"/> 2** <input type="checkbox"/> 3*** <input type="checkbox"/> 4****	Chambre(s) SIMPLE (1 personne)	----- €	<input type="checkbox"/> Nuit du mardi 31 mars 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du mercredi 1 ^{er} avril 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du jeudi 2 avril 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du vendredi 3 avril 2020		----- €
HÔTEL SOUHAITÉ :					
1^{er} choix :	Chambre(s) DOUBLE (2 personnes, grand lit)	----- €	<input type="checkbox"/> Nuit du mardi 31 mars 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du mercredi 1 ^{er} avril 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du jeudi 2 avril 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du vendredi 3 avril 2020		----- €
2^{ème} choix :	Chambre(s) DOUBLE (2 personnes, 2 lits)	----- €	<input type="checkbox"/> Nuit du mardi 31 mars 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du mercredi 1 ^{er} avril 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du jeudi 2 avril 2020 <input type="checkbox"/> Nuit du vendredi 3 avril 2020		----- €
TOTAL A					
Montant à reporter dans la rubrique «coût du séjour et règlement»					----- €

B - RESTAURATION *

DATE	DÉJEUNER DÎNER	RESTAURANT	PRIX UNITAIRE TTC/ PERSONNE	NOMBRE DE PERSONNES	TOTAL (prix unitaire TTC X nombre de personnes)
Mardi 31 mars	Dîner d'ouverture	Le Beau Rivage	1 dîner offert par la ville de Gérardmer et l'Office de Tourisme à un professionnel par établissement		
			Dîner supplémentaire : 35 € €	
Mercredi 1^{er} avril	Déjeuner	Restaurant du Casino	23 €	 €
	Dîner	La Table du Rouan (hôtel La Jamagne)	35 €	 €
Judi 2 avril	Déjeuner	Restaurant du Casino	23 €	 €
	Cocktail dînatoire	Espace LAC	35 €	 €
Vendredi 3 avril	Déjeuner	Restaurant du Casino	23 €	 €
	Dîner de clôture	Le Grand Hôtel	51 €	 €
TOTAL B - RESTAURATION					
Montant à reporter dans la rubrique « coût du séjour et règlement »				 €

* Les tarifs annoncés s'entendent boissons comprises (vin / eau / café).

Les menus sont consultables sur www.rencontres-du-cinema.com.

Dans le cas de régimes spéciaux, portés à notre connaissance lors de l'inscription, les restaurateurs feront leur possible pour s'adapter.

Tout repas commandé sera facturé.

COÛT DU SÉJOUR ET RÈGLEMENT

TOTAL A - HÉBERGEMENT	
TOTAL B - RESTAURATION	
FRAIS DE DOSSIER	20 €
TOTAL	

J'ai bien pris connaissance des modalités d'inscription indiquées, notamment, que toute inscription retournée après le mardi 17 mars 2020 ne sera plus garantie au niveau hébergement et restauration et que les frais de dossier seront doublés à compter du 24 mars 2020 (soit 40 € au lieu de 20 €).

Je n'envoie pas mon règlement. Je réglerai mon séjour par chèque à l'ordre du Trésor Public, après validation de mon inscription par l'Office de Tourisme, à réception de la facture correspondante.

Merci de bien vouloir indiquer les coordonnées pour l'envoi de cette facture.

SOCIÉTÉ : Destinataire :

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Fait à : Le :

SIGNATURE :



**RENCONTRES
CINÉMA
GÉRARDMER**

ANNULATION :

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou email avec accusé de réception à l'Office de Tourisme - Centre des Congrès Espace L.A.C. 17, Faubourg de Ramberchamp, 88400 GERARDMER – congres@gerardmer.net

- L'annulation émanant du client entraîne la retenue de frais pour l'ensemble des prestations réservées :

* Dans tous les cas d'annulation, il sera retenu un montant minimum de 20 euros, pour frais de dossier, et ce, quelle que soit la période à laquelle intervient l'annulation.

* L'annulation intervient entre le 29^{ème} et le 15^{ème} jour avant la date du séjour : il sera retenu 30 % du montant total dû

* L'annulation intervient entre le 14^{ème} et le 8^{ème} jour avant la date du séjour : il sera retenu 60 % du montant total dû

* L'annulation intervient entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour avant la date du séjour : il sera retenu 75 % du montant total dû

* L'annulation intervient moins de 2 jours avant la date du séjour : il sera retenu 100 % du montant total dû

* En cas de non présentation du client ou d'interruption de la prestation, il ne sera procédé à aucun remboursement.